



Secrétariat
d'État

Secretary
of State

CONSULTATION SEULEMENT

1982-1983

RAPPORT ANNUEL

Canada

SECRETARIAT D'ÉTAT

1982-1983

RAPPORT ANNUUEL

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983

N° de cat. S 1-1983

ISBN 0-662-52676-7

Rapport annuel
Secrétariat d'État
Exercice financier terminé le 31 mars 1983

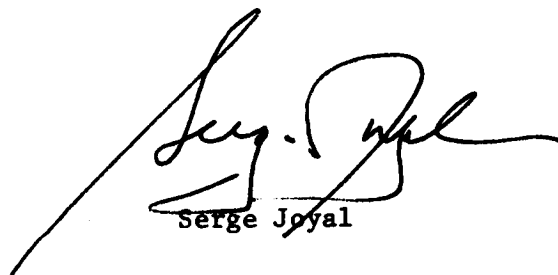
Présenté conformément à la Loi sur le Secrétariat d'État et à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

À Son Excellence le très honorable Edward Schreyer, C.C., C.M.M., C.D.,
Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Plaise à Votre Excellence :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel
du Secrétariat d'État pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1983.

Le secrétaire d'État,



Serge Joyal



Secrétariat d'État

Bureau locaux ● et régionaux ○

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CITOYENNETÉ ET LANGUES OFFICIELLES 5

Enregistrement de la citoyenneté 7
Action volontaire 11
Participation jeunesse 12
Groupes minoritaires de langue officielle 13
Multiculturalisme 15
Citoyens autochtones 20
Promotion de la femme 22
Politiques, analyses et systèmes de gestion 23
Opérations régionales 25

ÉDUCATION 27

Programmes d'aide à l'éducation 29
Le rôle du gouvernement du Canada dans le domaine de l'aide
à l'éducation 29
Programmes du Ministère 30
Paiements au titre du financement des programmes établis (F.P.É.) 30
Consultations relatives au F.P.É. et évolution de la politique 31
Aide aux étudiants 32
Langues officielles dans l'enseignement 33
Études canadiennes 35
Activités sur la scène internationale 37
Appendice 39
Programmes fédéraux d'aide à l'enseignement postsecondaire :
Objectifs nationaux 39
Principes fondamentaux de l'aide fédérale à l'enseignement
postsecondaire 41

DROITS DE LA PERSONNE 43

Sensibilisation du public aux droits de la personne 45
Contestations judiciaires 46
Coordination des questions nationales et internationales relatives aux
droits de la personne 47
Célébration du 35^e anniversaire de la Déclaration universelle
des droits de l'homme 48

PROMOTION ET SERVICE DES LANGUES OFFICIELLES 51

Promotion des langues officielles dans les secteurs privé et public
non fédéral 53
Service des langues officielles : le Bureau des traductions 54

.../

ADMINISTRATION ET SERVICES CENTRAUX 61

Planification, vérification et évaluation	63	
Groupe de mise en oeuvre du plan d'action du P.P.C.G.		64
Personnel	65	
Accès à l'information	67	
Communications	67	
Cérémonial d'État	68	
Politiques ministérielles	69	
Secrétariat du Ministère	69	

RAPPORT FINANCIER 71

INTRODUCTION

RAPPORT ANNUEL

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État a pour mission de promouvoir et de renforcer chez les Canadiens le sens de l'appartenance au pays. Il s'en acquitte au moyen d'une gamme de programmes qui embrassent toutes les composantes de la société : les jeunes, les femmes, les autochtones, les groupes ethnoculturels, les minorités de langue officielle, les personnes handicapées et celles qui se dévouent dans le secteur bénévole.

L'année écoulée passera à l'histoire comme étant celle du rapatriement au Canada de la Constitution et de l'enchâssement dans celle-ci d'une Charte canadienne des droits et libertés. Le Secrétariat d'État, et plus particulièrement sa Direction du cérémonial d'État, a joué un rôle de premier plan dans la cérémonie du rapatriement elle-même. En outre, il s'est vu chargé de sensibiliser la population à l'existence et à la portée de la nouvelle Charte des droits et libertés, et d'apporter son aide à ceux qui veulent revendiquer le respect de leurs droits, inscrits aux articles 16 à 23.

Cette année 1982-1983 a également donné lieu à d'importantes négociations dans les domaines de l'aide à l'éducation et de l'aide aux groupes minoritaires de langue officielle. D'autre part, de nouvelles ressources ont été injectées dans le Programme du multiculturalisme pour lui permettre de s'adapter aux fluctuations du milieu social, culturel et économique.

Les activités du Programme de promotion de la femme et du Programme des citoyens autochtones, tout comme celles de l'Action volontaire et de Participation jeunesse, se sont poursuivies. Certains programmes ont bénéficié de nouvelles injections de crédits, alors que, dans d'autres cas, les travaux n'aboutiront que durant l'année 1983-1984.

De son côté, la Direction Participation jeunesse a commencé à se préparer pour l'Année internationale de la jeunesse des Nations Unies, en 1985. En effet, le Secrétariat d'État assumera un rôle du premier plan dans la coordination de la participation du Canada à cet événement.

En 1980-1981, le Ministère avait commencé à revoir en profondeur son mandat et son orientation, travail qui a abouti l'année suivante à une nouvelle série d'objectifs pour ses programmes et activités. Ces objectifs ont été intégrés au budget principal des dépenses de 1983-1984, et la structure des programmes a été modifiée en conséquence. L'organisation du Ministère a également subi des modifications destinées à déterminer qui serait chargé de la réalisation de chacun des objectifs fixés. Celles-ci entreront en vigueur en 1983-1984.

Signalons que les programmes de Condition physique et Sport amateur ont été transférés du Secrétariat d'État au ministère de la Santé et du Bien-être social.

CITOYENNETÉ ET LANGUES OFFICIELLES

RAPPORT ANNUEL

CITOYENNETÉ ET LANGUES OFFICIELLES

Ce programme a pour principal objectif de promouvoir et d'accroître la participation des citoyens à tous les domaines d'activité de la société canadienne. Tous les éléments du programme ont un trait commun : ils encouragent l'animation et le travail communautaire.

Enregistrement de la citoyenneté

Pour les nouveaux-arrivés au pays, l'acquisition de la citoyenneté constitue le premier pas vers l'intégration à la société canadienne. L'enregistrement de la citoyenneté se situe donc dans un contexte dynamique de participation.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté est chargée d'appliquer la Loi sur la citoyenneté de 1977. Ce mandat implique une fonction d'accueil et de conseil auprès des futurs citoyens. Afin d'aider les nouveaux-arrivés à se sentir chez eux au Canada et à fonctionner efficacement dans leur nouveau milieu, le Secrétariat d'État leur facilite l'acquisition d'un outil de communication essentiel : la connaissance de l'une des deux langues officielles du pays. Le Ministère offre des cours de langue et des cours d'instruction civique qui portent sur les structures politiques et sociales du Canada, sur sa géographie et les us et coutumes de sa population.

Cette instruction est offerte dans le cadre des Accords fédéraux-provinciaux en matière de citoyenneté et de langue et des Accords sur les manuels de langue, qu'administre le Secrétariat d'État. Ces accords visent à faciliter l'adaptation et l'intégration des immigrants adultes à la communauté canadienne et à les rendre aptes à recevoir la citoyenneté. Selon ces ententes, le Ministère rembourse aux provinces et aux territoires 50 pour cent du salaire des professeurs et parfois jusqu'à 100 pour cent du coût des manuels scolaires requis. Les sommes ainsi dépensées se sont élevées à 7,8 millions de dollars en 1982-1983.

Dans les trente cours de la citoyenneté réparties à travers le pays, les agents de la citoyenneté conseillent les requérants et les aident à effectuer les démarches nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Loi sur la citoyenneté. En 1982, les cours de la citoyenneté ont accueilli 87 468 nouveaux citoyens. En outre, 44 143 Canadiens ont demandé et reçu un certificat attestant leur citoyenneté.

Les préparatifs du déménagement de certains éléments de la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté à Sydney (Nouvelle-Écosse) se sont déroulés conformément au plan établi au début de 1982.

Les principaux postes ont été pourvus au cours de l'été et de l'automne de 1982, y compris celui de directeur des opérations de Sydney. En plusieurs étapes, 20 autres cadres recevront leur formation à l'administration centrale au cours de l'été et de l'automne 1983. Huit membres du personnel d'origine ont accepté de déménager et on prévoit que les autres postes seront occupés par des personnes des provinces Atlantiques, habitant en majorité l'Île du Cap-Breton.

En attendant que le nouvel immeuble soit terminé en 1985, on a trouvé des locaux provisoires qui seront prêts en septembre 1983. Tous les services devraient être en mesure de fonctionner à Sydney à compter du 3 janvier 1984.

Enfin, dans le domaine de l'instruction civique, la Direction a soutenu financièrement la tenue de deux conférences fédérales-provinciales sur la citoyenneté qui visaient à favoriser l'échange de points de vue sur les contenus de cours. L'une de ces conférences a eu lieu à Vancouver en avril et l'autre, à Edmonton en novembre 1982.



Cours et bureaux de la citoyenneté canadienne

Action volontaire

Cette direction vise à favoriser la participation des Canadiens aux affaires publiques et communautaires en appuyant des activités et des associations bénévoles nationales et locales.

La Direction de l'Action volontaire dispense une aide technique et financière aux groupes et associations de citoyens pour les aider à stimuler la participation des citoyens. Elle encourage également les échanges entre ces organisations et le gouvernement sur des questions qui les intéressent et qui touchent la qualité de la vie.

En 1982-1983, la Direction disposait d'un budget total de 752 000 \$ réparti entre les organisations régionales (30 p. 100) et les organisations nationales (70 p. 100). Au niveau régional, les fonds ont été consacrés au financement d'activités de participation, rassemblements ou colloques. À l'échelle nationale, la majeure partie des fonds alloués a servi à financer le fonctionnement d'organisations importantes. En 1982-1983, une aide financière a été accordée à plusieurs organisations nationales, dont la Fédération canadienne des corporations de développement communautaire.

Depuis 1977, un budget annuel est consacré à des activités de portée nationale menées dans le cadre du programme "Consultations sur l'avenir du Canada". En 1982-1983, ce budget s'élevait à 300 000 \$.

En 1981-1982, cette direction avait été chargée d'administrer un nouveau plan quinquennal de participation des personnes handicapées, programme approuvé par le Cabinet pour exécuter la recommandation 100 du rapport "Obstacles", présenté par le Comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés. En 1982-1983, l'affectation d'une somme de 880 000 \$ à ce titre a permis de verser une aide financière de base au Groupement des associations provinciales des handicapés, de favoriser le développement des organisations régionales des handicapés et de financer certaines activités nationales et régionales de groupements de consommateurs handicapés.

Participation jeunesse

La Direction Participation jeunesse fournit à de jeunes Canadiens l'occasion de découvrir et de mieux apprécier leur pays. C'est dans cette perspective que le Ministère administre Hospitalité-Canada et finance les activités de Katimavik.

Hospitalité-Canada organise des échanges entre groupes de jeunes de diverses régions du pays. En 1982-1983, il a permis à 29 736 jeunes Canadiens de 14 à 22 ans d'aller passer une semaine dans une province autre que leur province d'origine, au sein de familles appartenant parfois à une culture différente de la leur. Comme par les années précédentes, le nombre de demandes a considérablement dépassé celui des places disponibles et on n'a pu accepter que 51 pour cent des demandes -- fait qui illustre la popularité du programme auprès des jeunes Canadiens. Le Secrétariat d'État a consacré 8,8 millions de dollars à subventionner directement une partie des échanges. Un autre montant de 5,4 millions de dollars a été versé par le Ministère à des organismes non gouvernementaux qui ont pris eux-mêmes en charge l'organisation de projets similaires.

Katimavik, qui signifie en langue inuit "lieu de rencontre", s'adresse aux jeunes de 17 à 21 ans. Le programme est géré par OPCAN, une corporation à but non lucratif financée directement par le Secrétariat d'État. Le programme vise quatre objectifs : servir les communautés canadiennes grâce à des projets de travail à la fois intéressants et avantageux pour celles-ci; contribuer au développement personnel des participants en leur offrant l'occasion de vivre des expériences qui les aideront à se découvrir et à découvrir le monde qui les entoure; les sensibiliser au milieu et leur fournir des occasions de mieux connaître le pays.

Les activités en équipe exigent surtout du travail physique et sont orientées vers les services à la communauté. Elles varient de la construction de ponts ou de l'aménagement de terrains de jeux à des services d'animation auprès de personnes âgées.

Les participants et le personnel viennent de tous les coins du pays et environ le tiers de chaque groupe est francophone. Les jeunes ont ainsi l'occasion de faire leur part pour le pays tout en apprenant la seconde langue officielle. Le budget de ce programme pour 1982-1983 s'élevait à 19,9 millions de dollars. Il a permis à 1 650 participants de travailler à 150 projets.

Groupes minoritaires de langue officielle

Dans le cadre de sa politique sur les langues officielles, le Secrétariat d'État offre aux francophones des provinces et des territoires autres que le Québec et aux anglophones du Québec, une variété de services qui visent à favoriser leur développement et à promouvoir leur épanouissement culturel.

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle s'est fixé comme objectif premier d'aider les intéressés à affirmer leur présence dans leur milieu respectif et à participer pleinement à la vie de la société canadienne.

En 1982-1983, le budget de la Direction est passé de 18 millions à 21 millions de dollars, ce qui a permis à 490 organismes de bénéficier d'environ 558 subventions ou contributions. Une variété de projets ont ainsi pu être réalisés afin d'améliorer la participation des minorités de langue officielle dans les domaines social, culturel, éducatif, économique, politico-juridique et dans le domaine des communications. Entre autres projets, le Programme a subventionné un colloque national sur l'économie, organisé par la Fédération des francophones hors Québec, qui a permis à 400 francophones hors Québec d'échanger leurs idées sur les moyens d'accroître le développement économique de leurs communautés.

Les sommes allouées aux diverses organisations ont servi à absorber le coût de la formation et du perfectionnement du personnel et des bénévoles, à couvrir des frais d'information et de publicité, de recherche et d'analyse, ainsi que des frais d'administration et de déplacement.

En 1983, la Direction doit se présenter devant le Cabinet pour faire reconduire son mandat. À cette fin, de nombreuses consultations ont été menées au cours de l'année 1982-1983. Dans un premier temps, les organismes représentant les minorités de langue officielle ont été consultés par le biais de l'administration centrale et des bureaux régionaux du Secrétariat d'État. Dans un deuxième temps, par le truchement des hebdomadaires de langue officielle publiés en milieu minoritaire, les intéressés ont été invités à soumettre leur point de vue sur les réalisations et les orientations de la Direction. Dans un troisième temps, une table ronde regroupant des spécialistes de la situation des francophones hors Québec a été organisée pour discuter des facteurs propres aux communautés et des mesures concrètes d'appui à leur apporter.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du mandat de la Direction, le Ministère a fait appel à une firme spécialisée pour effectuer, en 1982, dix sondages provinciaux sur les besoins, aspirations et motivations des francophones hors Québec et des Anglo-Québécois, ainsi que sur leur degré de satisfaction par rapport aux services gouvernementaux, leur niveau de développement et leur sens d'appartenance à la communauté minoritaire dont ils font partie. Pour compléter ces recherches, on a effectué un sondage national sur la façon dont les populations majoritaires perçoivent leur minorité de langue officielle.

Selon les résultats de ces études, une majorité de Canadiens -- aussi bien parmi les membres des groupes majoritaires que parmi ceux des groupes minoritaires -- désirent que leurs enfants apprennent l'autre langue officielle. Quant aux membres des groupes minoritaires en particulier, les sondages révèlent que les besoins et le mode de vie des groupes minoritaires de langue officielle varient considérablement d'une province à l'autre et même d'une région à l'autre.

Ces données vont permettre de réorganiser l'activité de la Direction et d'adopter une orientation nouvelle qui correspondra mieux aux particularités de chaque région. Elles serviront aussi de guides quant aux mesures à prendre en vue d'assurer le plein épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.

Multiculturalisme

L'année financière 1982-1983 a été très remplie pour le Programme de multiculturalisme.

En effet, en 1981 avait eu lieu une évaluation critique des activités et des buts du Programme, dans le contexte de l'évolution rapide de la société, de la culture et de l'économie. En 1982-1983, cette évaluation a abouti à une réorientation de l'action et des objectifs du Programme, ainsi qu'à une réorganisation de la Direction du multiculturalisme.

Si le Programme demeure très attaché aux divers aspects de la préservation de la culture, les nouvelles tendances de l'immigration et la détérioration des conditions économiques l'obligent à se préoccuper davantage des questions sociales.

Pour pouvoir s'engager dans cette voie nouvelle tout en continuant d'assumer son rôle de gardien de la culture, le Programme avait besoin d'un appoint de ressources substantiel. En 1982-1983, le Cabinet a pris la décision d'ajouter en 1983-1984 la somme de 7,5 millions de dollars au budget de subventions et de contributions de 8,5 millions de dollars dont disposait déjà le Programme, et de hausser ces crédits additionnels à 9,9 millions de dollars en 1984-85, portant ainsi le budget total du Programme à 17,4 millions de dollars en l'espace de deux années financières.

Pour veiller à une utilisation équitable et efficace des ressources dont dispose le Programme, une nouvelle liste de priorités a été dressée.

Relations interraciales

Créée en 1982 par suite de l'aggravation des tensions raciales au Canada, la sous-section des relations interraciales a pour double fonction de servir d'organisme canadien de recherche et de contribuer aux efforts entrepris pour susciter la bonne entente entre Canadiens de différentes races.

La sous-section a été très active au cours de sa première année d'existence. Elle a ainsi réalisé une enquête sur les relations interraciales dans les principales villes et régions du Canada, et elle se livre actuellement à des recherches pour aider la société canadienne à mesurer l'ampleur du défi à relever pour régler le problème. On a organisé et financé deux grandes conférences : le Colloque sur le droit et les relations interraciales, qui a examiné les relations interraciales par rapport au système juridique du pays, s'est déroulé à Vancouver au printemps 1982; la Conférence sur les minorités identifiables et les médias, qui a eu lieu à Toronto à l'automne 1982, portait sur la présence et le rôle des minorités identifiables dans les médias canadiens. Au niveau du gouvernement, le Programme de multiculturalisme a contribué à l'élaboration de lignes directrices visant à assurer une représentation régulière et équitable des minorités ethniques, et en particulier des minorités identifiables, dans tous les messages diffusés par le gouvernement du Canada. De plus, un large éventail d'organisations, dont un grand nombre de caractère communautaire, ont été encouragées à créer des programmes de lutte contre le racisme. Les administrations locales ainsi que les organisations professionnelles et syndicales participent aussi à l'effort entrepris.

Le multiculturalisme dans l'enseignement

En 1982-1983, le multiculturalisme dans l'enseignement figurait également au nombre des priorités du Programme. Ce dernier a en effet subventionné des projets liés à l'élaboration de programmes d'études et a contribué à la création du Conseil canadien de l'enseignement multiculturel et interculturel, dont il continue d'ailleurs à assurer le financement. Le conseil est formé de représentants provinciaux qui se réunissent périodiquement pour échanger de l'information ainsi que pour lancer, promouvoir et coordonner des projets et des activités visant à faire valoir l'idée de l'enseignement multiculturel dans les écoles canadiennes. En 1982-1983, la formation des enseignants, la publication de documents et l'aide assurée aux projets innovateurs ont mis en valeur le principe du multiculturalisme dans tous les secteurs de l'enseignement, et ces activités se poursuivront en 1983-1984.

Les immigrantes

La troisième priorité du Programme du multiculturalisme visait à identifier les besoins des immigrantes et à y répondre. En 1982-1983, le Programme a financé un certain nombre de cours d'anglais, langue seconde, offerts à titre expérimental à des immigrantes dans toutes les régions du Canada. L'un des cours qui a remporté le plus de succès était le projet Arusha qui a permis à quelque 400 immigrantes de Calgary d'apprendre l'anglais dans le cadre d'émissions radiophoniques diffusées par l'une des stations de la ville. Ont reçu de l'aide, des comités de suivi nationaux qui ont fait leur apparition à l'issue de la Conférence sur les immigrantes, organisée et financée par le Programme en 1981. Au sein de ces comités, un grand nombre de femmes luttent actuellement pour obtenir une réforme des pratiques juridiques et administratives qui vont à l'encontre du principe de l'égalité des chances.

Activités d'ordre général

Outre les activités prioritaires décrites ci-dessus, le Programme du multiculturalisme a encouragé et financé des initiatives dans une foule de secteurs, notamment la recherche universitaire, la publication de documents littéraires et historiques, les langues ancestrales, les arts de la scène, les arts plastiques et l'aide aux groupes.

- Le programme des études ethniques canadiennes encourage les travaux de recherche et d'érudition dans diverses disciplines portant sur des aspects importants du pluralisme culturel (domaines des sciences humaines, des communications et des beaux-arts). Le budget pour l'année 1982-1983 se chiffrait à 805 200 \$. De nombreux projets ont été subventionnés dans le cadre de ce programme, notamment une étude scientifique sur l'adaptation sociale et culturelle des réfugiés sud-asiatiques, qui a reçu une subvention de 25 185 \$.

- Le Programme d'édition et de publication permet de subventionner des travaux de recherche, ainsi que la rédaction, la traduction d'une langue tierce à une langue officielle et la publication d'ouvrages à caractère historique, littéraire ou didactique reflétant la diversité

culturelle de la société canadienne. En 1982-1983, le budget de ce programme s'élevait à 605 200 \$. La publication de None Is Too Many, ouvrage qui décrit les politiques observées par le gouvernement canadien à l'égard des réfugiés juifs durant la Seconde Guerre mondiale, a été subventionnée dans le cadre de ce programme. Ce dernier a aussi financé, au cours de l'année, 108 projets de nature littéraire ou historique.

- Le Programme d'épanouissement culturel encourage les activités qui favorisent l'apprentissage des langues ancestrales. En 1982-1983, des crédits totalisant 1,6 million de dollars ont été versés sous forme d'aide au fonctionnement des écoles de langues ancestrales, à la formation d'enseignants et à la mise au point de matériel didactique. À titre d'exemple, mentionnons la subvention de 40 600 \$ accordée à Dzvin Publishers Incorporated pour la production de livres de lecture ukrainiens qui soient pertinents dans le contexte social et culturel canadien. Au total, quelque 92 000 élèves ont participé à ce programme dynamique.

- Le Programme des arts de la scène et des arts plastiques finance les projets du domaine des arts qui servent à renforcer et à promouvoir les échanges culturels entre les groupes et à refléter ainsi le caractère multiculturel du Canada. Le budget de ce programme s'élevait à 1,1 million de dollars en 1982-1983. Au nombre des activités subventionnées, notons "Focus 82", séminaire destiné à aider les troupes folkloriques partout au pays à améliorer la qualité de leurs spectacles. Mentionnons également l'achèvement d'une vaste étude sur les arts folkloriques qui servira de cadre de référence à l'élaboration et à l'orientation des politiques futures dans ce domaine.

- Le Programme d'aide aux groupes encourage et appuie les activités qui aident les organisations uniculturelles à accroître leur capacité de répondre aux besoins essentiels de leur collectivité. Les principaux domaines visés sont les suivants : le développement communautaire, la formation de bénévoles et l'amélioration de l'organisation. Le budget de ce programme pour l'année financière 1982-1983 s'élevait à 1 990 500 \$. Parmi les organisations financées, mentionnons l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne, qui s'est vu accorder 55 000 \$, et le Chinese Canadian National Council, qui a bénéficié d'une subvention de 53 000 \$;

enfin, la Ligue nationale des Noirs du Canada qui a reçu une aide de 75 000 \$ pour ses frais de fonctionnement et ses activités générales en 1982-1983.

- Le Programme de communications interculturelles a permis de verser, en 1982-1983, 1,4 million de dollars en aide financière de base à des organisations bénévoles multiculturelles ou interculturelles à but non lucratif. Le programme favorise les échanges interculturels et un meilleur accès aux institutions et à la culture du groupe majoritaire. Des contributions s'élevant à plus de 4,2 millions de dollars, provenant d'autres sources, sont venues s'ajouter aux subventions du Programme. L'action interculturelle relève d'une vaste politique générale qui englobe tous les programmes multiculturels.

- Le Programme d'intégration culturelle appuie les groupements communautaires bénévoles qui aident les immigrants à acquérir les aptitudes sociales et la connaissance de leur nouveau milieu. En outre, ce programme veut répondre aux besoins des femmes appartenant aux minorités ethniques et des immigrantes en général en finançant diverses activités communautaires. Le budget total s'élevait à 1,8 million de dollars en 1982-1983.

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (C.C.C.M.) est composé de 100 membres, qui sont nommés par le ministre d'État au Multiculturalisme et dont 15 siègent au Comité de direction. Le conseil est secondé par un secrétariat permanent à la Direction du multiculturalisme.

En 1982-1983, quatre comités ont été formés pour étudier le multiculturalisme dans l'enseignement, les langues officielles et ancestrales, l'intégration socio-culturelle et le multiculturalisme au sein des organismes culturels fédéraux.

Par ailleurs, les membres du Comité de direction ont tenu des réunions à Halifax, Calgary et Regina avec les représentants des minorités ethniques, certains dirigeants communautaires et d'autres personnes intéressées, pour se tenir au courant des tendances et besoins actuels.

L'initiative la plus importante du Comité de direction a peut-être été l'adoption d'une proposition concernant la réorganisation du C.C.C.M. Cette réorganisation supposerait la réduction du nombre des membres, l'accroissement des ressources, financières et autres, destinées à la recherche, et la mise en valeur de l'action du Conseil.

Citoyens autochtones

Les programmes qui s'adressent aux citoyens autochtones aident ces derniers à cerner leurs besoins et à trouver des moyens de les satisfaire. Ils visent à aider les organismes autochtones oeuvrant aux niveaux national et régional, les femmes autochtones et les autochtones qui vont vivre dans des régions urbaines.

Le Programme de financement de base des associations de citoyens autochtones aide à assurer le fonctionnement des structures administratives de base d'associations nationales, provinciales et territoriales. Il permet à celles-ci d'élaborer des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des autochtones, de faire valoir leur cause auprès des autorités responsables et d'encourager la formation de dirigeants autochtones. En 1982-1983, des crédits de l'ordre de 12 990 000 \$ ont été alloués à trois organismes nationaux et à 47 associations provinciales ou territoriales. Sur cette somme, 325 000 \$ ont servi à la publication de journaux. Par ailleurs, 2 810 000 \$ ont été alloués dans le cadre du processus de refonte de la Constitution.

Le Programme de développement social et culturel des Autochtones a consacré 1 155 000 \$ à divers projets communautaires, dont 50 000 \$ à des projets d'intérêt national. Certains projets ont reçu de l'aide du Ministère. Ce fut le cas de la réunion du conseil de l'Association nationale des anciens combattants indiens, organisée en vue de planifier les activités de l'année à venir et pour laquelle le groupe a reçu une

subvention de 15 000 \$. De même, une somme de 10 000 \$ a permis au Comité des femmes inuit de mettre au point diverses formules pour recueillir des fonds destinés à l'organisation de sa conférence de fondation.

- Le Programme de communication sociale des autochtones, dont le budget, en 1982-1983, s'élevait à 3 227 500 \$, a permis d'aider 13 sociétés de communication autochtones à financer des services de bibliothèque, à réaliser des émissions de radio et de télévision, à publier des journaux et à former du personnel dans le secteur de l'information et des médias.

- Le Programme des femmes autochtones vise à accroître le degré de participation des femmes autochtones dans la société canadienne contemporaine. En 1982-1983, le Programme a contribué 235 000 \$ au financement de base de l'Association canadienne des femmes autochtones et a aussi versé des subventions totalisant 888 000 \$ à des groupements provinciaux et locaux de femmes autochtones à travers le pays. Ces subventions ont servi à financer des projets dans des domaines qui intéressent en premier lieu les femmes autochtones, à savoir l'éducation, l'aide à l'enfance et la qualité de la vie dans les communautés autochtones.

- Le Programme d'aide aux migrants autochtones a permis d'accorder de l'aide financière au fonctionnement des centres d'accueil. Les centres d'accueil sont des organismes autonomes, administrés par des représentants de la communauté. Ils offrent des services socio-culturels aux autochtones qui s'installent dans les centres urbains et à ceux qui y sont déjà installés. Ces services facilitent l'adaptation des autochtones à un environnement social nouveau où ils se trouvent en minorité. En 1982-1983, le Secrétariat d'État a consacré 9 285 200 \$ à ce programme, contribuant aux activités de 79 centres d'accueil. D'autre part, deux nouveaux centres satellites ont été ouverts à Toronto, en Ontario, et à Chetwynd, en Colombie-Britannique, ce qui porte à cinq le nombre de centres d'accueil satellites. En outre, 902 000 \$ ont servi à couvrir des frais d'investissement.

Promotion de la femme

Le Programme de promotion de la femme au Secrétariat d'État est la principale organisation fédérale chargée de fournir avis et conseils, renseignements et aide financière aux associations bénévoles qui travaillent à améliorer la condition féminine. Ce programme a pour objectif de favoriser la pleine participation des femmes à la société canadienne en augmentant leur aptitude à participer à tous les aspects de la vie collective, et en incitant les grandes institutions à prendre des mesures concrètes pour améliorer leur statut. En 1982-1983, le budget du Programme se chiffrait à 3,3 millions de dollars.

Le Programme a accordé la priorité à deux sujets : la violence dont sont victimes les femmes et leur situation économique. Environ 60 pour cent du budget a été affecté aux organisations de femmes bénévoles pour les aider à promouvoir la participation des femmes à l'évolution de la société canadienne. Ces fonds ont servi à réaliser des projets de recherche-action, à mettre au point des plans d'action et à préparer des interventions centrées sur les questions prioritaires mentionnées ci-dessus. Dix pour cent du budget de 1982-1983 a été consacré à des projets destinés à améliorer la situation de la femme dans les établissements et à des organismes bénévoles en général. Le reste du budget (30 pour cent) a servi à mettre sur pied des activités de communication (dont des conférences et des publications féministes) et des projets conçus par et pour les femmes particulièrement désavantagées.

À l'échelle nationale, le Programme a financé la Conférence nationale sur les femmes et l'impact de la microélectronique, qui s'est tenue à Ottawa en juin 1982. Il a également aidé au financement du Colloque international sur la recherche et l'enseignement relatifs aux femmes, organisé par l'institut Simone de Beauvoir, à la demande des participants à la Conférence de la mi-décennie, qui s'était tenue à Copenhague.

Le Programme de promotion de la femme et Santé et Bien-être social Canada ont financé la Deuxième conférence annuelle sur les garderies, tenue à Winnipeg en septembre 1982, où il a été décidé de former

un comité spécial chargé d'établir un plan d'action national. Le Programme a aussi financé la First Conference of Women in Science and Technology, qui portait sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui veulent étudier dans le domaine des sciences et de la technologie.

En ce qui concerne les publications, le Programme peut favoriser la parution de numéros spéciaux concernant les femmes. Cette année, trois revues ont reçu de l'aide financière : la revue Healthsharing a publié des articles de fond sur les femmes et la santé mentale; "Les cahiers de la femme" ont publié un numéro sur l'adolescence; enfin, "Documentation sur la recherche féministe" a fait paraître une série de comptes rendus de livres.

Politiques, analyses et systèmes de gestion

La Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse des tendances sociales et des systèmes de gestion vise à établir une plus grande cohérence entre les activités de la Direction de la citoyenneté et des langues officielles, à recueillir des données de base pour élaborer des politiques, ainsi qu'à mettre en place des systèmes de gestion efficaces.

La Direction de la coordination des politiques sert de trait d'union entre les politiques des différents éléments du Programme de la citoyenneté et des langues officielles et assure la coordination avec les autres secteurs du Ministère, les organismes centraux et les autres ministères et organismes.

En novembre 1981, le Secrétaire d'État s'est vu confier par le Premier ministre la responsabilité de coordonner la réaction de l'ensemble du gouvernement du Canada aux recommandations du rapport "Obstacles", rapport du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés. La Direction a reçu le mandat de mener à terme cette tâche.

En décembre 1981, le Secrétaire d'État déposait à la Chambre des communes la réaction du gouvernement du Canada à 46 des 130 recommandations du rapport "Obstacles". En juin 1982, il déposait la réaction à 46 recommandations additionnelles.

La Direction de l'analyse des tendances sociales a quatre grands objectifs :

- Rassembler de l'information sur les grandes tendances sociales au Canada;
- faire de nouvelles recherches spécifiques, soit face à l'élaboration de politiques, soit pour soutenir des programmes;
- collaborer avec divers organismes nationaux ou internationaux de recherche en sciences sociales ou de statistiques (tel Statistique Canada);
- assurer la dissémination des résultats des travaux d'analyse et de recherche réalisés dans le secteur ou à l'extérieur du Ministère.

En 1982-1983, la Direction a accru sa capacité d'analyser les grandes questions et tendances sociales ayant une incidence sur les politiques ou programmes du secteur. Grâce à l'information recueillie, on pourra réviser plus efficacement les politiques pour qu'elles soient plus conformes à la réalité sociale contemporaine.

En 1982-1983, on a effectué des recherches axées en particulier sur les jeunes et sur l'action volontaire. Un rapport sur l'impact économique du secteur volontaire "Quelques dimensions financières et économiques des organismes de charité enregistrés et du bénévolat au Canada" a été publié, et on a amorcé un travail de conceptualisation proposant une typologie du secteur volontaire. Deux publications ont été largement disséminées : "Aperçu statistique sur les jeunes" et "Les indicateurs sociaux ethnoculturels pour le Canada : document de référence".

La Direction des systèmes de gestion a trois objectifs principaux :

- Coordonner et contrôler de façon efficace les activités relatives aux plans du Programme de la citoyenneté;

-
- développer, instaurer et maintenir un système d'information de la gestion en réponse aux demandes d'information provenant du Ministère et du Programme;
 - gérer le processus d'octroi des subventions et contributions d'une façon efficace.

En 1982-1983, la Direction a déployé un effort spécial pour raffiner le système d'élaboration des plans, prendre des mesures visant à développer la troisième partie du budget et implanter un système de suivi des opérations.

Opérations régionales

La Direction générale des opérations régionales a la responsabilité de toutes les activités régionales du Ministère dans le secteur de la citoyenneté et des langues officielles. Ces activités comprennent : la promotion et l'enregistrement de la citoyenneté; la gestion des subventions et des contributions versées par tous les programmes à des groupements locaux, régionaux et provinciaux; ainsi que tous les services dispensés pour l'aide et l'épanouissement des groupes et des individus. Outre ces activités, la Direction générale a assumé la gestion de programmes relevant d'autres secteurs, comme la Fête du Canada, les Droits de la personne, la Promotion des langues officielles et le mouvement Canadian Parents for French. Il revient aux Opérations régionales de veiller à ce que toutes les activités dont elles ont la gestion s'insèrent dans les objectifs du Ministère et les réalités régionales, tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Au cours de l'année 1982-1983, les neuf bureaux régionaux et les 11 bureaux locaux du Ministère ont été en contact avec quelque 11 500 organisations bénévoles et ont traité plus de 4 600 demandes de subventions et contributions se chiffrant dans les 42 millions de dollars.

Le sous-élément de la planification des opérations régionales participe à l'élaboration et à la promotion des programmes, négocie avec les groupes et se livre à des activités de consultations locales, provinciales et régionales; effectue des travaux d'évaluation, des analyses de rapports et d'organisations; met sur pied des ateliers de formation et fournit les ressources nécessaires. Les cours de la citoyenneté de la région sont aussi placés sous la responsabilité du directeur régional.

ÉDUCATION

RAPPORT ANNUEL

PROGRAMMES D'AIDE À L'ÉDUCATION

Le rôle du gouvernement du Canada dans le domaine de l'aide à l'éducation

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Direction générale de l'aide à l'éducation du Secrétariat d'État, joue un rôle clé dans l'enseignement postsecondaire, particulièrement dans les secteurs suivants : transferts de fonds aux provinces; dépenses fiscales liées à l'enseignement; formation de la main-d'oeuvre; financement de la recherche universitaire; aide à la recherche dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, notamment par la communication de renseignements statistiques et de documents d'archives ou de référence et la prestation de services; aide financière aux étudiants; et relations internationales dans le domaine de l'éducation. En outre, il administre des programmes visant à promouvoir les langues officielles dans l'enseignement.

Rappelons que l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère aux provinces le pouvoir législatif à l'égard de l'enseignement. Le gouvernement du Canada a confié aux deux territoires du Nord des responsabilités équivalentes, aux termes de la Loi sur le Yukon et de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement du Canada entend jouer ce rôle clé parce qu'il considère les activités du secteur postsecondaire comme essentielles à la réalisation de certains objectifs nationaux. Aussi, en juillet 1982, lors d'une rencontre avec les ministres provinciaux de l'Éducation, le Secrétaire d'État du Canada a-t-il énoncé dix Objectifs nationaux des programmes fédéraux d'aide à l'enseignement postsecondaire et cinq Principes fondamentaux de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire (en appendice). En janvier 1983, le Secrétaire d'État a confirmé, dans une lettre adressée à la Présidente du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, que la politique fédérale serait élaborée essentiellement en fonction de ces objectifs.

Programmes du Ministère

Paielements au titre du financement des programmes établis (F.P.É)

En vertu du Programme de financement de l'enseignement post-secondaire, le Secrétaire d'État alloue aux gouvernements provinciaux et territoriaux des sommes destinées à l'enseignement supérieur. Ce programme est l'un des trois programmes établis que sanctionne la Partie IV de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement du Canada et les provinces et sur le financement des programmes établis (modifiée en 1982). Les deux autres programmes ont trait à l'assurance-maladie et à l'assurance-hospitalisation. Les contributions fédérales dans le cadre de ces programmes revêtent la forme de transferts de points d'impôt et de versements directs de fonds. Les versements sont calculés de façon que chaque province obtienne un montant égal par habitant. Le tableau qui suit indique les versements directs de fonds et les transferts de points d'impôt effectués en 1982-1983 :

Crédits alloués aux provinces au cours de l'exercice financier 1982-1983,
en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire
(estimation préliminaire au 6 janvier 1983)

Province ou territoire	... en milliers de dollars ...		Total
	Versements directs de fonds	Transferts de points d'impôt	
Terre-Neuve	47 186	37 339	84 525
Île-du-Prince-Édouard	10 150	8 032	18 182
Nouvelle-Écosse	70 486	55 777	126 263
Nouveau-Brunswick	57 932	45 842	103 774
Québec	334 843	623 129	957 972
Ontario	677 834	610 188	1 288 022
Manitoba	85 621	67 752	153 373
Saskatchewan	84 179	61 124	145 303
Alberta	130 854	211 913	342 767
Colombie-Britannique	195 062	217 024	412 086
Yukon	1 352	2 171	3 523
Territoires du Nord-Ouest	3 808	3 092	6 900
Total	\$1 699 307	1 943 383	3 642 690

Consultations relatives au F.P.É. et évolution de la politique

Le paragraphe 24(3) de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement du Canada et les provinces et sur le financement des programmes établis énonce ce qui suit :

"Le Secrétaire d'État doit, en témoignage de l'intérêt fondamental et permanent que le gouvernement du Canada porte au programme de financement de l'enseignement postsecondaire..., procéder à des consultations avec les gouvernements des provinces, portant sur les rapports entre les programmes et les activités du gouvernement du Canada et ceux (...) des provinces en matière d'enseignement postsecondaire."

En juillet 1982, le Secrétaire d'État a rencontré les ministres provinciaux chargés de l'enseignement postsecondaire pour jeter les bases d'une collaboration renouvelée dans ce secteur entre le gouvernement du Canada et les provinces. Par la suite, il a rencontré personnellement la plupart des ministres provinciaux et a accepté l'invitation du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada de participer à la conférence intitulée : "L'enseignement postsecondaire au Canada dans les années 80", qui a eu lieu en octobre à Toronto. Les ministres de l'Éducation et le Secrétaire d'État se sont réunis de nouveau à Victoria en janvier 1983.

Même si aucun accord officiel sur les modalités futures de l'aide générale du gouvernement du Canada à l'égard de l'enseignement postsecondaire n'a été conclu lors de ces consultations, les ministres se sont entendus sur l'importance des points suivants :

- la nécessité de mieux rendre compte des transferts fédéraux dans le secteur de l'enseignement postsecondaire;
- les améliorations à apporter à l'aide financière aux étudiants;
- la nécessité d'obtenir des statistiques plus précises et plus à jour sur les programmes, les inscriptions et les besoins financiers des établissements d'enseignement postsecondaire;

-
- la tenue plus régulière de consultations sur les objectifs fédéraux et provinciaux en matière d'enseignement postsecondaire et sur les façons de les atteindre.

À la suite de ces discussions, le gouvernement du Canada a conclu qu'il serait possible de proroger les accords actuels pour une période de deux ans, sous réserve de modifications afin de respecter la politique fédérale de restrictions. En mars 1983, le Ministre des Finances a donc annoncé que l'aide générale du gouvernement à l'enseignement postsecondaire augmenterait de 6 p. 100 par habitant en 1983-1984 et de 5 p. 100 en 1984-1985. Maintenant que les principes et les objectifs de l'aide fédérale ont été arrêtés et que les bases du financement pour les deux prochaines années sont assez fermement établies, les consultations sur les accords définitifs pourront débiter.

Aide aux étudiants

Créé en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (P.C.P.É) a pour objet de généraliser l'accès aux études supérieures et de faciliter la mobilité géographique dans le choix d'un établissement d'enseignement. Il permet d'octroyer des prêts aux étudiants qui n'ont pas les moyens de poursuivre à temps plein des études postsecondaires.

Les étudiants doivent présenter leur demande au gouvernement provincial, qui évalue leurs besoins financiers en fonction de critères reconnus par les deux ordres de gouvernement. Ces critères sont établis par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui se rencontrent périodiquement pour se pencher sur les problèmes de l'aide aux étudiants et s'assurer que toutes les demandes sont traitées avec équité.

Les étudiants peuvent ainsi négocier des emprunts, garantis par le gouvernement du Canada, auprès de banques ou d'autres établissements financiers agréés par le Ministre. L'intérêt sur ces emprunts est pris en charge par le gouvernement pour la durée des études à temps plein et pendant les six mois qui suivent la fin de celles-ci. Ensuite, les étudiants doivent s'entendre avec les établissements prêteurs sur les modalités de remboursement de leur emprunt. Pendant l'année de prêt allant du

1^{er} août 1982 au 31 juillet 1983, le gouvernement du Canada a garanti des prêts représentant près de 300 millions de dollars pour quelque 165 000 étudiants, à un coût total de 145 millions de dollars.

Pour compléter le programme fédéral, les provinces ont établi, selon diverses formules, leurs propres programmes d'aide aux étudiants. Le Québec, qui ne participe pas au Programme canadien de prêts aux étudiants, administre son propre programme de prêts et bourses et reçoit du gouvernement du Canada des paiements de remplacement. Ainsi, il existe actuellement au Canada un grand nombre de programmes d'aide aux étudiants, dont bénéficient quelque 35 p. 100 des étudiants canadiens qui poursuivent leurs études à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

En juillet 1982, un Groupe d'étude fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants a été mis sur pied pour donner suite aux recommandations d'un groupe d'étude antérieur. Ces recommandations concernaient diverses modifications aux programmes existants; elles ont abouti à la formulation des propositions suivantes, qui ont été énoncées par le Secrétaire d'État du Canada le 18 mars 1983 et doivent être soumises à l'approbation du Parlement :

- Hausse du plafond hebdomadaire des prêts, qui passe de 56,25 \$ à 100 \$;
- octroi de prêts d'études garantis aux étudiants à temps partiel en ayant besoin;
- mise en vigueur d'exemption d'intérêt à l'intention des emprunteurs en chômage, pour une période maximale de 18 mois;

Langues officielles dans l'enseignement

Le Secrétariat d'État assume des responsabilités importantes dans le domaine des langues officielles. En ce qui concerne l'enseignement, il s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre d'accords entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires. En vertu de ces accords, le gouvernement du Canada fournit une aide financière pour l'enseignement dans la langue de la minorité (anglais au Québec et français dans le reste

du pays), ainsi que pour l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais ou du français comme langue seconde. Cette aide, qui est destinée à tous les niveaux du système d'enseignement, a dépassé 1,8 milliard de dollars pour l'ensemble des années écoulées depuis 1970-1971.

La dernière série d'accords à long terme entre le gouvernement du Canada et les provinces est venue à échéance en 1979. Depuis, des accords provisoires ont été conclus pour assurer le maintien de l'aide financière. En 1982-1983, le Secrétariat d'État a offert deux types de programmes d'aide : les programmes de paiements en vertu d'une formule (ou paiements formulaires) et les programmes hors formule. Les paiements formulaires, qui se sont élevés à 140 millions de dollars, sont calculés suivant le coût de l'enseignement et le nombre d'étudiants inscrits dans chaque province. Le Ministère a également versé 35,8 millions de dollars en paiements hors formule pour des activités administrées par les ministères de l'Éducation, telles les bourses pour les étudiants et les professeurs, les projets spéciaux à frais partagés, les établissements de formation des professeurs et les centres d'enseignement des langues. Le Programme de bourses pour les cours d'été de langue seconde et le Programme de moniteurs de langue seconde, qui sont administrés conjointement par les gouvernements provinciaux et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, font aussi l'objet de contributions hors formule.

En mars 1983, le Secrétaire d'État a annoncé que le gouvernement du Canada avait approuvé un protocole d'entente de trois ans, qui entrerait en vigueur en 1983-1984, après sa ratification par le gouvernement du Canada et les provinces. Il s'agit d'un accord-cadre qui servira de base à des négociations bilatérales avec chacune des provinces. Des accords correspondants seront aussi négociés avec les territoires. En 1983-1984, le budget des programmes relatifs aux langues officielles dans l'enseignement s'élèvera à 190 millions de dollars, soit 15 millions de dollars de plus que l'année précédente. Ce budget augmentera de 5 p. 100 par année pendant les deux autres années d'application des nouveaux accords.

Outre son aide aux provinces et aux territoires, le Secrétariat d'État verse des contributions à des groupes, des organisations et des établissements, dans le cadre du Programme de perfectionnement linguistique,

pour leur permettre de réunir et de diffuser de l'information sur les langues officielles dans l'enseignement. Le budget de ce programme s'élevait à 425 000 \$ en 1982-1983, mais il passera à 850 000 \$ en 1983-1984.

Études canadiennes

Le 19 octobre 1981, le Secrétaire d'État annonçait que le gouvernement du Canada venait d'approuver, pour l'établissement du Programme national de soutien aux études canadiennes, l'octroi d'un budget de 3,8 millions de dollars s'échelonnant sur trois ans. Le budget pour 1982-1983 s'élevait à 1,5 million de dollars.

Ce nouveau programme a pour objectif de promouvoir et d'appuyer des activités propres à aider les Canadiens de diverses régions et cultures à mieux se connaître et à mieux se comprendre en se familiarisant avec l'histoire, les réalisations et les ressources de leur pays.

Les études canadiennes comprennent l'enseignement, la production du matériel nécessaire à certains projets et activités, l'organisation d'échanges entre spécialistes, la tenue de colloques, la promotion de l'utilisation du matériel canadien, et toute autre activité destinée à mieux faire connaître le Canada.

Le nouveau programme vise trois objectifs :

- Recueillir et échanger des données sur le Canada et ses habitants, en faciliter la compréhension par le public grâce à une présentation attrayante, et en assurer la diffusion auprès des Canadiens.
- Accroître les possibilités en matière d'enseignement, de recherche, d'études et d'apprentissage au sujet du Canada.
- Encourager l'acquisition de nouvelles connaissances et le rassemblement ordonné des documents existants dans une perspective pancanadienne, l'accent étant mis sur le milieu, les

systemes politique et économique, et certaines questions d'intérêt public et de portée nationale.

Trois grandes organisations oeuvrant dans le domaine des études canadiennes ont bénéficié d'une aide financière : la Fondation d'études du Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada et l'Association des études canadiennes. Ces organisations sont actives respectivement aux niveaux primaire et secondaire, au niveau des collèges communautaires et au niveau universitaire. En 1982-1983, l'aide financière qui leur a été consentie s'élevait au total à 860 000 \$. Au cours de la même période, des subventions et contributions ont été versées à de nombreux particuliers et à des organisations pour la réalisation de projets dans le domaine des études canadiennes. Voici une description de certains des projets subventionnés :

- Le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest s'est vu octroyer 3 000 \$ pour la publication, la promotion et la diffusion des actes d'un colloque tenu l'automne précédent et qui portait sur la recherche et les activités des Canadiens français de l'Ouest.
- Une contribution de 61 900 \$ a été accordée à Fernwood Books pour un programme de coordination auquel doivent participer une dizaine de maisons d'édition canadiennes. Le programme vise à accroître la promotion et la diffusion d'ouvrages ayant trait aux études canadiennes.
- Le département d'anthropologie de l'université Trent a reçu 7 620 \$, destinés à financer en partie une étude sur le terrain dans le domaine de la formation archéologique. L'étude, à laquelle participeront notamment des étudiants inuit, sera réalisée dans l'Arctique canadien.
- Le Programme des études régionales de l'Atlantique de l'université du Nouveau-Brunswick a bénéficié d'une contribution de 10 000 \$ qui permettra à des universitaires des différents

centres d'études régionales du Canada de participer à des échanges et à des conférences publiques, des séminaires de recherche et des entrevues avec les médias.

- La Faculté de l'éducation permanente de l'université de Montréal s'est vu accorder 32 635 \$ pour réaliser une enquête sur les activités des établissements d'enseignement postsecondaire, des syndicats, des groupes d'intérêt et des entreprises en vue de déterminer comment ces organismes pourraient collaborer dans les secteurs qui les intéressent.

Activités sur la scène internationale

Sur la scène internationale, les représentants de la Direction générale de l'aide à l'éducation ont poursuivi deux grands objectifs : premièrement, veiller à ce que les intérêts du Canada et du gouvernement canadien dans le domaine de l'éducation soient bien représentés dans toute activité internationale dans ce secteur; deuxièmement, faire en sorte que les accords internationaux en matière d'éducation, de caractère bilatéral ou multilatéral, que le Canada est appelé à négocier et à ratifier servent au mieux les intérêts du Canada et du secteur de l'enseignement.

Ces activités sur le plan international ont revêtu trois formes : la participation aux travaux des organismes internationaux, la tenue de consultations bilatérales avec d'autres pays et l'accueil de délégations étrangères en visite officielle au Canada.

Le Secrétariat d'État a collaboré avec trois organismes internationaux, à savoir l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Secrétariat du Commonwealth; il aussi envoyé des représentants à plusieurs réunions internationales importantes traitant de l'éducation.

En ce qui a trait aux relations bilatérales, en octobre 1982, la Sous-secrétaire d'État s'est rendue à Alger (République algérienne démocratique et populaire) enfin de rencontrer les responsables de

l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de définir des moyens d'accroître la collaboration entre le Canada et l'Algérie dans les secteurs d'intérêt commun.

Pendant l'année 1982-1983, la Direction générale de l'aide à l'éducation, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, a participé aux réunions du Groupe de travail fédéral-provincial des activités internationales liées à l'éducation (et de ses sous-groupes) afin d'étudier une série de questions intéressant les deux ordres de gouvernement.

La Direction générale a aussi aidé le ministère des Affaires extérieures à accueillir des délégués étrangers en visite officielle au Canada et à organiser à leur intention des séances d'information sur le rôle du gouvernement du Canada dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche universitaire.

Programmes fédéraux d'aide à l'enseignement postsecondaire :

objectifs nationaux

- 1 Aide générale : contribuer à la consolidation et au développement du secteur de l'enseignement postsecondaire dans l'ensemble du Canada pour répondre aux aspirations individuelles des Canadiens désireux de s'instruire et de se perfectionner et aux besoins et possibilités de la société canadienne.
- 2 Accessibilité de l'instruction : faciliter à tous les Canadiens capables et intéressés l'accès à l'instruction, en réduisant les obstacles dus à la situation socio-économique ou à l'appartenance à un groupe dont le système scolaire actuel ne répond pas pleinement aux besoins, et alléger le fardeau financier que suppose la fréquentation d'un établissement d'enseignement.
- 3 Mobilité : réduire les obstacles qui seraient de nature à empêcher les étudiants de niveau postsecondaire, les professeurs et les diplômés de poursuivre leurs études, leur formation ou de travailler là où ils le désirent au Canada.
- 4 Possibilités d'emploi : encourager l'enseignement postsecondaire dans les domaines de compétence recherchés sur le marché du travail au Canada, et offrir ainsi aux Canadiens la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper les emplois indispensables à la croissance du pays ou caractérisés par un haut niveau de mobilité à l'intérieur du pays comme à l'échelle internationale.
- 5 Recherche : favoriser, dans les établissements d'enseignement postsecondaire, la formation de chercheurs et l'acquisition des connaissances et des capacités nécessaires pour la recherche, de façon à répondre aux besoins généraux de la société canadienne en matière de recherche et de développement et à trouver des solutions aux problèmes qui surgissent dans des secteurs d'intérêt national.

-
- 6 Langues officielles dans l'enseignement : donner aux Canadiens la possibilité d'améliorer, par le biais de programmes d'enseignement, leur connaissance des deux langues officielles, et permettre aux groupes minoritaires de langue officielle de chaque région de s'instruire dans leur propre langue.
 - 7 Compréhension du Canada, civisme et identité culturelle : favoriser chez les Canadiens, par le biais de programmes d'enseignement, une meilleure connaissance et compréhension d'eux-mêmes et de leur milieu de vie, et ce, en mettant l'accent sur la diversité culturelle du Canada, et encourager et maintenir le sens civique des Canadiens.
 - 8 Relations internationales : promouvoir les intérêts internationaux du Canada dans le domaine de l'enseignement, notamment en établissant des liens entre le système scolaire canadien et celui d'autres pays; en faisant mieux connaître à l'étranger le Canada et sa population; en encourageant les études internationales au Canada, et les travaux internationaux conjoints de recherche universitaires; et en adoptant des politiques et des programmes relativement aux universitaires et aux étudiants étrangers qui fréquentent un établissement d'enseignement au Canada.
 - 9 Scolarisation directe : développer les connaissances, les aptitudes et le sens critique des groupes dont l'éducation est à la charge du gouvernement fédéral, par le financement ou la gestion d'écoles et d'autres établissements d'enseignement.
 - 10 Besoins du gouvernement du Canada en tant qu'employeur : promouvoir la formation, en quantité suffisante, d'une main-d'oeuvre possédant les connaissances, les aptitudes et les capacités essentielles à une saine gestion de l'administration fédérale, y compris la connaissance des deux langues officielles.

Principes fondamentaux de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire

- 1 Accessibilité, équité et accès à l'enseignement : les programmes fédéraux doivent respecter les besoins fondamentaux en matière d'enseignement, offrir notamment des conditions d'accès raisonnables à l'enseignement postsecondaire, peu importe le lieu de résidence ou les origines socio-économiques, et tenir compte des principes de justice et d'équité. L'enseignement postsecondaire profite à l'ensemble de la société et aux personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire. Cependant, les particuliers et les groupes peuvent ne pas pouvoir en profiter sur un pied d'égalité. Il faut par conséquent que l'aide fédérale soit de nature à favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire partout au pays et à permettre un certain équilibre entre les avantages et les coûts.

- 2 Rôle fédéral : les politiques du gouvernement du Canada doivent avoir comme hypothèse de base que les établissements d'enseignement postsecondaire et leur corps professoral doivent être dans une grande mesure autonomes lorsqu'il s'agit d'assumer leur mandat principal, soit la création et la diffusion du savoir et le développement du sens critique chez les étudiants. Ces établissements s'intéressent à des questions qui ont une portée tout autant nationale et internationale que régionale et locale. Le gouvernement canadien doit axer ses politiques sur la réalisation d'objectifs nationaux et internationaux, plutôt que sur ceux qui ont une visée surtout locale ou régionale. Comme tous les gouvernements des pays industrialisés, il doit donc jouer un rôle de premier plan pour assurer la viabilité de l'enseignement postsecondaire dans tout le pays, pour veiller à ce que les notes obtenues soient reconnues ailleurs et à ce que les objectifs nationaux soient atteints, et enfin, pour faire en sorte que les coûts des programmes d'enseignement postsecondaire dont les avantages ne se limitent pas à une seule province soient équitablement répartis entre tous les Canadiens.

- 3 Affinité et qualité : les programmes fédéraux doivent favoriser l'essor et le maintien d'un enseignement postsecondaire de qualité supérieure partout au pays et présenter un minimum d'affinité pour que

les étudiants, les professeurs et les diplômés puissent poursuivre leur activité n'importe où au Canada.

- 4 Imputabilité : les programmes fédéraux doivent avoir des buts bien précis, et le législateur doit disposer de toute l'information dont il a besoin pour s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés. Les bénéficiaires et le grand public doivent savoir que les crédits versés proviennent de leurs impôts fédéraux. Il faut que l'information sur la gestion et l'incidence des programmes soit suffisamment complètes pour qu'on puisse juger de leur efficacité.

- 5 Stabilité et souplesse : l'aide financière à l'enseignement post-secondaire doit se fonder sur des critères stables et reconnus pour permettre une bonne planification au sein du système scolaire et par les différents ordres de gouvernement, dans la mesure où la chose est compatible avec les objectifs nationaux. Une telle ligne de conduite ne doit pas pour autant être suivie au détriment d'une certaine souplesse. Au contraire, elle doit stimuler au sein des collèges et des universités la recherche de l'efficacité et de l'innovation.

DROITS DE LA PERSONNE

RAPPORT ANNUEL

DROITS DE LA PERSONNE

Sensibilisation du public aux droits de la personne

En 1982, le Ministère a mis au nombre de ses principales stratégies pour les années à venir une campagne nationale de promotion visant à sensibiliser le public aux obligations contractées par le Canada au regard de la Charte internationale des droits de l'homme et de la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés. Cette action s'insère dans les priorités de la politique sociale du gouvernement relatives aux ressources humaines et à la qualité de la vie.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- . Sensibiliser davantage les Canadiens aux droits de la personne, aux libertés fondamentales et aux obligations qui en découlent;
- . promouvoir une connaissance approfondie de cette question dans certains secteurs et groupes particuliers;
- . faire en sorte, par diverses mesures pratiques, que les Canadiens jouissent davantage des droits que la Charte leur garantit;
- . veiller à faire respecter davantage, dans toutes les régions du pays, les engagements nationaux et internationaux pris par le Canada en matière de droits de la personne.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la Direction des droits de la personne a entrepris, avec la collaboration du secteur privé et des milieux du bénévolat, de toucher les enfants, les jeunes et divers publics particuliers, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés.

On a mis au point un programme d'action visant les objectifs énumérés ci-dessus. Parmi les activités retenues, notons les suivantes : séminaires destinés aux professeurs engagés dans l'enseignement des droits

de la personne; incorporation graduelle des droits de la personne dans les programmes de l'enseignement postsecondaire; projets d'études et de recherche pour demeurer à l'affût des questions qui retiennent l'attention nationale et internationale dans le domaine des droits de la personne, notamment les zones de discrimination nouvellement définies et les droits en voie d'émergence au Canada; séminaires et ateliers destinés à aider les couches les plus défavorisées à acquérir une meilleure compréhension de leurs droits; ateliers destinés aux employés des ministères et organismes du gouvernement du Canada; rédaction et publication de divers documents en matière de droits de la personne.

Contestations judiciaires

Le Programme de contestations judiciaires est l'une des principales activités du Ministère qui vise à permettre aux citoyens de jouir plus pleinement des droits de la personne. Ce programme permet à des individus et à des groupes de recevoir une aide financière pour chercher à obtenir des tribunaux des décisions permettant de mieux clarifier les droits garantis en matière de langues officielles par la Loi constitutionnelle de 1867.

Avant le mois de décembre 1982, ce programme a aidé un certain nombre de personnes à se prévaloir des articles 93 ou 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour contester des dispositions des lois provinciales. Le programme a versé des fonds pour deux causes entendues au Manitoba touchant l'usage du français devant les tribunaux et dans les textes législatifs de la province. La décision rendue dans ces deux causes permettra peut-être l'enchâssement des droits linguistiques des Franco-manitobains dans la Constitution canadienne. On attend maintenant la décision des tribunaux de la Saskatchewan et de l'Alberta touchant des causes semblables, également entendues avec l'appui financier du programme.

En décembre 1982, une mise à jour du programme reconnaissait les droits égaux des deux langues officielles au Canada et le droit à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, conformément à la Charte canadienne des droits et libertés. L'Association canadienne-française de l'Ontario a reçu une aide financière pour présenter une cause

visant le droit des enfants de la minorité francophone à l'instruction dans leur langue et le droit des francophones à administrer des classes où le français serait langue d'enseignement et même, lorsque leur nombre le justifie, à administrer des établissements de langue française.

Coordination des questions nationales et internationales relatives aux droits de la personne

La Direction des droits de la personne s'est efforcée, conjointement avec les autres ministères fédéraux et avec l'administration des dix provinces et des deux territoires, d'obtenir le respect, partout au Canada, des engagements nationaux et internationaux pris par le pays en matière de droits de la personne.

Parmi les activités de la Direction dans ce domaine, mentionnons : la rédaction, conformément aux exigences des Nations Unies, et la diffusion de rapports faisant le point de la situation au Canada quant à l'application des dispositions contenues dans les divers pactes et traités relatifs aux droits de la personne; la participation aux réunions et conférences des Nations Unies relatives aux droits de la personne; la coordination des activités du gouvernement du Canada en matière de droits de la personne; la coordination de la mise en application des engagements internationaux pris par le Canada en matière de droits de la personne par la convocation périodique de conférences ministérielles fédérales-provinciales-territoriales et par les travaux d'un comité permanent fédéral-provincial-territorial de fonctionnaires s'occupant de ces questions; la mise à la disposition des groupes de travail de ces instances, des ressources nécessaires à l'étude et à la recherche sur divers sujets, tels les dispositifs permettant de veiller à la compatibilité des lois avec les conventions internationales et autres instruments assurant les droits de la personne, ainsi que l'interprétation courante du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 1982-1983, la première fois à Montebello, au printemps, et la seconde, à Ottawa, à l'automne 1982. Quant au comité

interministériel fédéral, il s'est réuni cinq fois au cours de l'année. La recherche et les études préparatoires à la conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale qui doit se tenir à l'automne de 1983 se sont poursuivies sur un bon nombre de sujets, dont l'action positive, les droits de la personne en voie d'émergence et diverses facettes de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le personnel du Ministère a également participé à plusieurs réunions internationales, dont celle du Comité des experts du Conseil de l'Europe en sensibilisation aux droits de la personne et celle de l'Association internationale des organismes de protection des droits de la personne.

Conformément aux prescriptions des Nations Unies, au cours de l'année 1982-1983 le Canada a rédigé et présenté les rapports suivants :

- le Rapport sur la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, articles 10 à 12;
- le sixième rapport sur la mise en oeuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- le rapport sur la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme au Canada - 10 décembre 1981.

Célébration du 35^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948, représente la première étape de la Charte internationale des droits de l'homme. Celle-ci comprend trois autres instruments, adoptés en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant à ce pacte, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Canada a ratifié ces instruments en 1976 et a accepté d'être lié par les principes qui y sont énoncés.

D'autres conventions relatives à des groupes particuliers ont été ajoutées aux pactes, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui fut ratifiée par le Canada en décembre 1981.

En 1982-1983, la Direction des droits de la personne a commencé à planifier les activités destinées à marquer le 35^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Sous-secrétaire d'État adjoint principal, qui est responsable des Droits de la personne, est président du Comité interministériel des droits de la personne, par le biais duquel la Direction coordonne les activités des gouvernement du Canada destinées à célébrer cet anniversaire.

Le budget des dépenses de fonctionnement pour l'année 1982-1983 était de l'ordre de 370 000 \$. Celui des subventions et contributions s'élevait à 637 000 \$.

Voici quelques exemples de projets subventionnés par le Ministère :

- Alberta Committee of Consumer Groups of Disabled Persons 10 000 \$
Ce projet prévoit employer deux agents d'information dont la fonction serait d'établir un programme de sensibilisation communautaire dans le domaine des droits de la personne visant particulièrement les personnes handicapées.
- Ateliers d'étude pour les assistés sociaux de l'île-du-Prince-Édouard 1 000 \$

-
- Centre de ressources pour l'action positive,
Montréal (Qué.) 6 500 \$
Ce projet a pour but d'évaluer et d'acquérir du matériel pédagogique dépourvu de toute trace de racisme, de sexisme ou d'élitisme, qui puisse être utilisé aux divers niveaux du système scolaire.

 - Programme ETC (Exploring Television with
Children) sur la Charte canadienne des droits et
libertés, Victoria (C.-B.) 4 275 \$
Il s'agissait de créer des programmes de télévision pour enfants, conçus par des enfants.

 - Les droits de la femme au travail, Halifax
(N.-É.) 7 000 \$
Dans le contexte de la Déclaration internationale des droits de l'homme, ce projet a pour but de faire connaître les droits de la femme dans le domaine du travail.
-

PROMOTION ET SERVICE

DES LANGUES OFFICIELLES

RAPPORT ANNUEL

PROMOTION ET SERVICE DES LANGUES OFFICIELLES

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, certains programmes de langues officielles du Ministère ont été remaniés et regroupés de façon à mieux servir le secteur privé et le secteur public non fédéral.

Promotion des langues officielles dans les secteurs privé et public non fédéral

L'aide financière et l'aide technique accordées par le Ministère au titre de la Promotion des langues officielles s'adressent aussi bien au secteur privé (organismes bénévoles et entreprises) qu'au secteur public non fédéral (administrations provinciales, territoriales et municipales, établissements d'enseignement, de santé et de services sociaux).

Sur le plan de l'aide financière, le Ministère a versé 115 subventions d'une valeur globale de 1 470 000 \$ à des organismes nationaux et régionaux à but non lucratif, pour les aider à oeuvrer dans les deux langues officielles (recours à des services de traduction et d'interprétation lors de conférences, élaboration de plans de bilinguisation à long terme, réalisation de projets spéciaux).

Le Ministère a aussi versé six contributions d'une valeur globale de 474 000 \$ à diverses provinces pour les aider à réaliser certains projets visant à faciliter l'utilisation de la langue française devant les tribunaux et dans la pratique du droit, ainsi qu'à améliorer et augmenter les services offerts dans sa langue à leur minorité de langue officielle.

Sur le plan technique, le Ministère a fourni des services variés de consultation et de soutien : information, documentation, affectation de personnes ressources, cours et tests de langue, services de traduction et de terminologie.

Service des langues officielles : le Bureau des traductions

Au titre du service des langues officielles, le Secrétariat d'État a continué à aider, par le truchement de son Bureau des traductions, le Parlement du Canada ainsi que les ministères et organismes fédéraux à communiquer en toute langue et à poursuivre leurs propres objectifs en matière de langues officielles.

Le volume de la traduction a continué d'augmenter au cours de l'année, passant de 276 millions de mots, l'année précédente, à 290 millions. Pour répondre à la demande, le Bureau a augmenté considérablement le recours à la pige, dont la charge de travail s'est élevée à près de 72 millions de mots en 1982-1983.

En matière de services multilingues, le Bureau des traductions a traduit 1 100 documents de nature technique et scientifique à partir de langues étrangères pour le compte de services de recherche, d'organismes de réglementation, et en particulier de la Commission royale d'enquête sur la tragédie de l'"Ocean Ranger". Il a également fourni des services de traduction pour des réunions internationales et nationales traitant, par exemple, de l'alimentation, des télécommunications, du commerce et de l'aviation civile.

La prestation des services d'interprétation s'est chiffrée à 13 246 jours-interprètes, par rapport à 13 200, l'année précédente. Le Bureau a aussi assuré, au cours de l'année, des services d'interprétation aux divers comités du Cabinet fédéral, à raison de quatre séances par semaine en moyenne.

Mis sur pied pour aider les personnes qui souffrent de surdit   à communiquer plus facilement avec l'administration f  d  rale, le service d'interpr  tation gestuelle prend graduellement de l'ampleur. Le Bureau a fourni    ce titre 758 jours-interpr  tes, comparativement    663, l'ann  e pr  c  dente.

Pour appuyer l'effort de ses équipes de traduction, et après avoir procédé à une étude de faisabilité, le Bureau a acheté un logiciel lui permettant de mettre au point une banque de terminologie de troisième génération. Le nombre des fiches accessibles a été porté à 750 000, soit plus de 1,7 millions de termes.

Parallèlement, le réseau de terminaux de la banque s'est élargi non seulement au sein de la Fonction publique, mais s'est aussi étendu à un certain nombre d'institutions publiques et d'entreprises privées du pays. Il a continué de s'agrandir outre-Atlantique grâce à l'installation d'un terminal à Londres et à Bruxelles, et d'un deuxième terminal à Paris, mettant ainsi les données de la banque à la disposition des institutions de ces pays et des organismes nationaux et internationaux d'Europe.

Le service de renseignements terminologiques a répondu, au cours de l'année, à près de 40 000 demandes, sans compter les innombrables renseignements fournis quotidiennement par le personnel du Bureau, notamment celui qui travaille dans les ministères clients.

La collection de petits lexiques visant à diffuser aux fonctionnaires fédéraux une nomenclature bilingue, sûre et normalisée, s'est enrichie de huit nouveaux titres. Bien que destinée tout d'abord aux fonctionnaires fédéraux, cette collection est également diffusée, sur demande, à l'extérieur de la Fonction publique.

Le Bureau a poursuivi ses démarches afin de relancer la recherche et le développement en matière de traduction automatique. De concert avec le ministère des Communications, le Secrétariat d'État s'est proposé de faire faire une étude sur le traitement automatisé des langues naturelles et de l'intelligence artificielle. Cette étude a pour objet de faire le point sur ces questions et de dégager les voies à suivre pour mettre en valeur les connaissances et compétences canadiennes dans le domaine.

Le Bureau a participé à l'élaboration d'un projet de coopération internationale portant sur l'application de nouvelles technologies à

l'éducation, à la formation professionnelle et à la culture. Son intérêt pour ce projet tient à l'utilisation des banques de terminologie et de la traduction assistée par ordinateur comme moyens d'accès à l'information.

D'autre part, le Bureau a fait mettre au point une méthode générale d'évaluation des systèmes de traduction assistée par ordinateur pour répondre à des besoins immédiats.

En matière de bureautisation, il a fait une étude sur la façon de recourir graduellement aux techniques actuelles et aux nouvelles techniques concernant le traitement des données, le traitement des textes et les télécommunications.

Poursuivant son effort de mécanisation des opérations, le Bureau a porté à près de 180 le nombre de personnes (traducteurs et personnel de soutien) qui utilisent une machine de traitement de textes.

Pour continuer à assumer son rôle d'animation et de soutien dans le domaine des langues officielles, et pour mettre ses compétences à la disposition des institutions et des groupes intéressés, le Bureau a continué d'entretenir des relations étroites avec les provinces. En outre, il a apporté un soutien technique, notamment en matière de normalisation terminologique, au comité chargé du projet national de l'administration de la justice dans les langues officielles, qui comprend notamment l'établissement de la version française de la Common Law.

A l'étranger, le Bureau continue de mettre en valeur la compétence canadienne en matière de linguistique et dans les domaines connexes, et de faire bénéficier le Canada de ses échanges internationaux. À ce titre, il a participé à diverses commissions mixtes du ministère des Affaires extérieures et a pris une part active à la renégociation d'accords culturels entre le Canada et divers pays. Dans le cadre des programmes d'aide mis sur pied par l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires extérieures, il a accueilli des stagiaires du Cameroun. D'autres stagiaires sont aussi venus du Brésil et d'Angleterre.

Toujours dans le cadre de ses activités internationales, le Bureau a coordonné la participation canadienne à Expolangues, vaste manifestation linguistique et culturelle qui s'est déroulée à Paris et qui a attiré 27 000 visiteurs.

Le Bureau a également participé à d'autres conférences et rencontres professionnelles, ainsi qu'à des colloques et congrès qui ont eu lieu au pays et à l'étranger et qui lui permettent d'étendre et d'intensifier ses rapports avec les organismes nationaux et internationaux qui oeuvrent dans le même domaine.



Équipes régionales du Bureau des traductions

ADMINISTRATION

ET SERVICES CENTRAUX

RAPPORT ANNUEL

ADMINISTRATION ET SERVICES CENTRAUX

Les Services centraux du Secrétariat d'État contribuent au bon fonctionnement du Ministère. En 1982-1983, ces services ont continué à améliorer les pratiques de gestion du Secrétariat d'État, en particulier dans le cadre des activités du groupe de Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (P.P.C.G.).

Planification, vérification et évaluation

La Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la vérification a la responsabilité d'évaluer les programmes et d'effectuer la vérification interne du Ministère.

La Direction de l'évaluation des programmes a pour tâche de déterminer dans quelle mesure les programmes du Ministère atteignent leurs objectifs et de faire des recommandations au Secrétaire d'État, à la Sous-secrétaire d'État et aux cadres supérieurs quant à l'opportunité de reconduire ou de modifier certains programmes, ou d'y mettre fin. Tous les programmes doivent faire l'objet d'une telle évaluation au moins une fois tous les cinq ans.

La Direction de la vérification interne a pour mandat de déterminer dans quelle mesure les fonds publics sont judicieusement administrés et de s'assurer que les programmes du Ministère sont gérés de façon efficace et économique.

Au cours de l'année budgétaire écoulée, la Direction a évalué les programmes suivants : Épanouissement culturel, Études canadiennes, Groupes minoritaires de langue officielle (trois rapports d'évaluation); Langues officielles dans l'enseignement, Promotion des langues officielles, Campagne télévisée 1982 de la Direction du multiculturalisme (trois études); Hospitalité-Canada, Centres d'accueil des autochtones, Communications sociales des autochtones, Enrichissement culturel - Direction du multiculturalisme (cinq études préparatoires); Études canadiennes (un cadre d'évaluation).

La Direction de la vérification interne, après avoir effectué des vérifications financières et opérationnelles, a adressé ses recommandations à la Sous-secrétaire d'État et à la haute direction, puis a assuré le suivi de leur mise en oeuvre. Ces vérifications ont touché les organes suivants : bureaux régionaux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard; cours de la citoyenneté du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard; coordination des opérations régionales, division des subventions et contributions, accords relatifs aux manuels de langues, services administratifs, services informatiques, bibliothèques du Ministère et du Bureau des traductions, services des rapports financiers, de la classification des comptes, et de la préparation et du contrôle du budget.

La Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la vérification s'est d'autre part trouvée au coeur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du système de planification du Ministère; elle a aussi préparé la révision du mandat, des grandes orientations et des objectifs opérationnels du Ministère.

Le budget des dépenses de la Direction générale pour l'année 1982-1983 s'est élevé à 2 267 000 \$.

Groupe de mise en oeuvre du plan d'action P.P.C.G.

Depuis 1979, le Bureau du Contrôleur général étudie les pratiques et contrôles de gestion de 31 ministères. Les résultats majeurs de l'étude concernant le Secrétariat d'État révélaient le besoin d'établir un processus ministériel de planification et d'améliorer la planification sectorielle et les contrôles opérationnels. Un plan d'action a donc été mis au point durant 1980-1981 par un groupe de travail composé de huit agents du Ministère; ce plan d'action a fait l'objet d'une entente entre le Contrôleur général et la Sous-secrétaire d'État.

Le plan d'action du Ministère comprend 41 projets, dont 33 sont axés sur l'amélioration des processus de planification et les systèmes de contrôle des opérations; les coûts de mise en oeuvre prévus sont évalués à 2,3 millions de dollars et seront financés à 35 pour cent par le Bureau du

Contrôleur général. En mars 1983, 27 des 41 projets étaient complétés, alors que 10 étaient en marche. Selon le calendrier prévu, 4 projets débiteront au cours de l'année 1983-1984. L'échéance prévue pour la réalisation du plan est le 31 mars 1984.

En décembre 1982, le Vérificateur général a commenté les efforts du Ministère en ces termes : "Dans les ministères où un cadre de changement solide était manifeste, l'élan de la mise en oeuvre du plan d'action est demeuré à un niveau élevé; c'est le cas, par exemple, à Agriculture Canada, au Service correctionnel, au Secrétariat d'État et au MAS-Services, pour n'en nommer que quatre."

Personnel

La Direction générale du personnel est chargée de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes de gestion des ressources humaines de l'ensemble du Secrétariat d'État. En termes de gestion du personnel, la philosophie du Ministère consiste à accroître la productivité des ressources humaines et la satisfaction au travail.

Au Secrétariat d'État, les services en personnel sont fournis par des équipes multidisciplinaires rattachées aux différents secteurs. Ces services comprennent une gamme d'activités complémentaires, dont les suivantes : cas reliés aux relations de travail, conseils techniques aux gestionnaires, conseils aux employés sur leurs perspectives de carrière, négociation de prêts de service, administration de tests de connaissances linguistiques et autres tests, représentation du Ministère devant les commissions d'appel et les commissions d'enquête.

Pendant l'année à l'étude, le Ministère a poursuivi ses efforts visant à intégrer la planification des ressources humaines au processus de planification ministérielle. En créant les Bulletins du personnel, le Ministère s'est doté d'un mécanisme d'information à l'intention de ses gestionnaires et de ses employés.

Au cours de la même année, on s'est employé à accroître la participation des cadres du Ministère à la préparation du Plan révisé en matière de langues officielles. On a en effet demandé aux gestionnaires de fournir, outre leurs prévisions concernant la dotation impérative et la formation linguistique, un plan détaillé sur la réalisation, dans leurs secteurs respectifs, des objectifs relatifs au service au public et aux langues de travail.

En vertu du Programme d'accueil des nouveaux employés, peu après leur arrivée, près de 150 recrues ont assisté à une séance d'information sur le mandat et les programmes du Ministère; elle ont aussi eu un premier contact avec la Sous-secrétaire d'État et quelques cadres supérieurs. Quant au Programme d'aide aux employés du Ministère, il offre désormais de façon continue les services d'une conseillère professionnelle.

Choisi comme ministère-pilote dans un projet gouvernemental d'action positive, en 1982-1983, le Secrétariat d'État a réalisé sa première étude des systèmes du personnel. Plus de 20 études ont été effectuées sur la situation des employés des trois groupes-cibles (femmes, autochtones et personnes handicapées), ainsi que sur les systèmes et pratiques d'emploi. Les recommandations auxquelles ces études ont donné lieu ont été adoptées dans les domaines suivants : processus de recrutement externe, évaluation du rendement, formation et perfectionnement, emploi à temps partiel et qualité de la vie.

Les résultats probants de la participation du Secrétariat d'État au projet-pilote ont influencé la décision du gouvernement du Canada d'étendre le projet d'action positive à l'ensemble de la Fonction publique.

Afin de répondre à une demande de plus en plus pressante, au cours de l'été 1982, le Conseil du Trésor a approuvé le principe d'un projet-pilote visant à établir des garderies dans des édifices du gouvernement. Le Secrétariat d'État comptait parmi quatre ministères-pilotes et, à ce titre, a réalisé une étude de faisabilité. La garderie a élu son propre conseil d'administration, et l'ouverture de la "Garderie de la Chaudière" est prévue pour l'année 1983-1984.

Accès à l'information

Le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été mis sur pied en 1982 pour coordonner la mise en oeuvre à l'intérieur du Ministère de deux nouvelles lois : la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le Secrétariat a participé aux activités suivantes : description des programmes, responsabilités, catégories de dossiers et banques de renseignements personnels qui seraient publiées par le Conseil du Trésor dans un Registre de consultation et un Répertoire de renseignements personnels; élaboration de procédures internes pour le traitement des demandes; enfin, présentation de séances d'information sur l'impact des nouvelles lois à l'intention du personnel du Ministère. De plus, un Centre d'accès à l'information a été mis sur pied à la bibliothèque du Ministère afin de faciliter au grand public et aux organismes bénévoles l'accès à l'information conservée au Ministère.

Plusieurs citoyens ont eu accès à des dossiers du Ministère selon les principes mis de l'avant par la nouvelle loi. Des Canadiens désireux de consulter leur dossier personnel ont aussi eu accès à ces renseignements en vertu de la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Lorsque les deux lois seront en vigueur, le Secrétariat demeurera le point central d'analyse et de traitement de toutes les demandes officielles d'accès aux documents du Ministère et aux renseignements personnels.

Communications

La Direction des communications élabore les plans et stratégies de communication qui touchent tous les secteurs du Ministère; elle met aussi à la disposition de la haute direction des services multisectoriels. Elle fournit au Ministère des services dans les domaines suivants : rédaction et révision de textes, conception graphique, publications, aides audio-visuelles, publicité, expositions et relations avec les médias.

Cérémonial d'État

Les activités du Cérémonial d'État contribuent à mettre en valeur l'identité nationale par la promotion des symboles nationaux (drapeau, armoiries et hymne national) et l'organisation de cérémonies officielles.

La Direction a organisé la cérémonie officielle du 17 avril, sur la colline du Parlement, à Ottawa, où fut proclamée la Loi constitutionnelle de 1982.

En 1982-1983, la Direction a coordonné trois visites royales. En avril, Sa Majesté la Reine et Son Altesse royale le Duc d'Édimbourg ont visité Ottawa pour participer aux cérémonies entourant la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982. Son Altesse royale la princesse Anne a visité Ottawa dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canal Rideau, puis Saskatoon, Alameda et Moosomin en Saskatchewan, Selkirk et Brandon au Manitoba pour célébrer le centenaire de ces villes. La Princesse Anne a aussi effectué la première visite royale au Yukon depuis 1967. En mars 1983, la Reine et le Prince Philip ont passé trois jours en Colombie-Britannique.

La Direction a négocié la participation du gouvernement du Canada à plusieurs célébrations : fêtes du 400^e anniversaire de la prise de possession de Terre-Neuve par Sir Humphrey Gilbert au nom de la reine Elizabeth I, qui se dérouleront à Terre-Neuve de juin à octobre 1983; fêtes qui marqueront, à l'été 1984, le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada; célébrations, en 1984, des bicentenaires de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

La Direction du Cérémonial d'État a aussi aidé des Canadiens à célébrer d'autres anniversaires importants d'une façon mémorable. Ainsi, elle a répondu à quelque 20 000 demandes sollicitant un message du Gouverneur général ou du Premier ministre; quelque 4 500 demandes visaient un message de la Reine à des couples célébrant leur 60^e anniversaire de mariage (ou plus) et 1 500 demandes visaient des souhaits de bonne fête à des citoyens célébrant leur 100^e anniversaire de naissance (ou plus).

En 1982-1983, la Direction a continué d'administrer le programme de distribution de drapeaux par l'entremise des sénateurs et députés.

Politiques ministérielles

La Direction générale des politiques ministérielles a été créée en 1982-1983 pour coordonner la recherche, l'élaboration, le développement et l'analyse des politiques ministérielles. Dans le cadre de ses fonctions de planification, la Direction générale élabore le Plan stratégique et l'Aperçu stratégique du Ministère et participe à l'examen de ses objectifs. D'autre part, elle élabore des projets de politiques sur des questions qui ne ressortent pas d'un secteur particulier ou qui touchent plus d'un secteur. Il lui incombe aussi d'analyser les exposés de principes préparés par d'autres secteurs du Ministère et d'en assurer la qualité.

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat veille à l'exécution de diverses tâches reliées aux travaux de la Direction des politiques ministérielles, notamment l'établissement du plan de travail du Comité de la haute direction et la recherche de l'information ou la rédaction des documents requis par le Comité.

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT FINANCIER

A. Dépenses du Ministère

Résumé par programme
pour 1982-1983

.....en milliers de dollars.....

<u>Programme</u>	<u>Années- personnes</u>	<u>%</u>	<u>Fonction- nement</u>	<u>Subven- tions</u>	<u>Contri- butions</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Administration	474	15	28 569	2 814	500	31 883	1
Langues officielles	54	2	3 366	7 112	190 794	201 272	10
Aide à l'éducation	78	2	5 462	250	1 671 086	1 676 798	79
Traduction	1 827	58	78 099	--	--	78 099	4
Citoyenneté	718	23	31 501	22 408	67 375	121 284	6
Total du Ministère	<u>3 151</u>	<u>100</u>	<u>146 997</u>	<u>32 584</u>	<u>1 929 755</u>	<u>2 109 336</u>	<u>100</u>

Résumé par type de dépenses
pour 1982-1983

<u>Type de dépenses</u>	<u>en milliers de dollars</u>	<u>%</u>	<u>% du total</u>
Fonctionnement			
Coûts de personnel	105 378	72	
Autres dépenses	41 619	28	
Total partiel	<u>146 997</u>	<u>100</u>	7
Subventions et contributions			
Non statutaires	292 568	15	
Statutaires	1 669 771	85	
Total partiel	<u>1 962 339</u>	<u>100</u>	<u>93</u>
Total du Ministère	<u>2 109 336</u>		<u>100</u>

RAPPORT FINANCIER

B. Dépenses des programmes

Administration

Dépenses de fonctionnement du
Programme par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. <u>(dim.)</u>	<u>%</u>
Direction				
Coûts de personnel	1 930	2 066	136	7
Transports et communications	267	298	31	12
Services professionnels et spéciaux	282	96	(186)	(66)
Autres	<u>244</u>	<u>156</u>	<u>(88)</u>	<u>(36)</u>
Total	2 723	2 616	(107)	(4)
Services centraux				
Coûts de personnel	10 496	11 785	1 289	12
Transports et communications	813	923	110	14
Services professionnels et spéciaux	1 901	3 694	1 793	94
Fournitures et approvisionnements	684	643	(41)	(6)
Investissement	121	86	(35)	(30)
Autres	<u>537</u>	<u>786</u>	<u>249</u>	<u>46</u>
Total	14 552	17 917	3 365	23
Planification, vérification et évaluation				
Coûts de personnel	881	1 412	531	60
Transports et communications	26	31	5	19
Services professionnels et spéciaux	351	746	395	113
Autres	<u>50</u>	<u>78</u>	<u>28</u>	<u>56</u>
Total	1 308	2 267	959	73

..... en milliers de dollars

<u>Activité</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	<u>augm. (dim.)</u>	<u>%</u>
(Dépenses des programmes - suite)				
Protocole national et événements spéciaux				
Coûts de personnel	403	670	267	66
Transports et communications	74	480	406	549
Information	1 158	1 019	(139)	12
Services professionnels et spéciaux	1 415	2 096	681	48
Location	42	72	30	71
Autres	<u>562</u>	<u>990</u>	<u>428</u>	76
Total	3 654	5 327	1 673	46
Lieutenants-gouverneurs				
Coûts de personnel	353	353	--	
Autres	<u>140</u>	<u>89</u>	<u>(51)</u>	36
Total	493	442	(51)	(10)
Total du Programme	<u>22 730</u>	<u>28 569</u>	<u>5 839</u>	26

Administration (suite)

Années-personnes utilisées
par activité
pour 1981-1982 et 1982-1983

..... années-personnes

<u>Activité</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	<u>augm. (dim.)</u>	<u>%</u>
Direction	78	80	2	3
Services centraux	341	356	15	4
Planification, vérification et évaluation	22	26	4	18
Protocole national et événements spéciaux	11	12	1	9
Total du Programme	<u>452</u>	<u>474</u>	<u>22</u>	<u>5</u>

Effectif constant au
30 septembre par
catégorie d'emploi
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Catégories d'emploi</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>
Direction	10	12
Sciences et professions	6	11
Administration et service extérieur	191	222
Technique	6	7
Soutien administratif	205	188
Exploitation	4	4
Total du Programme	<u>422</u>	<u>444</u>

Administration (suite)

Dépenses en subventions et
contributions par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. (dim.)	<u>%</u>
<u>Subventions</u>				
Protocole national et événements spéciaux Festival Canada	1 419	2 524	1 105	78
Annuités, lieutenants-gouverneurs	222	110	(112)	(50)
Lieutenants-gouverneurs	<u>161</u>	<u>180</u>	<u>19</u>	12
Total du Programme	1 802	2 814	1 012	56
 <u>Contributions</u>				
Célébration du 450 ^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Québec	-	500	500	-
Total du programme	<u>-</u>	<u>500</u>	<u>500</u>	-
	<u>1 802</u>	<u>3 314</u>	<u>1 512</u>	<u>84</u>

Langues officielles

Dépenses de fonctionnement du
Programme par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

Activité en milliers de dollars			
	1981-1982	1982-1983	augm. (dim.)	%
Langues officielles dans l'enseignement				
Coûts de personnel	823	883	60	7
Services professionnels	509	110	(399)	(78)
Autres	69	156	87	126
Total	1 401	1 149	(252)	(18)
Promotion des langues officielles				
Coûts de personnel	361	462	101	28
Services professionnels	17	91	74	535
Autres	51	21	(30)	(41)
Total	429	574	145	34
Groupes minoritaires de langue officielle				
Coûts de personnel	789	866	77	10
Information	270	35	(235)	(87)
Services professionnels	485	682	197	41
Autres	63	60	(3)	(5)
Total	1 607	1 643	36	2
Total du Programme	3 437	3 366	(71)	(2)

Langues officielles (suite)

Années-personnes utilisées
par activité
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> années-personnes			<u>%</u>
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. <u>(dim.)</u>	
Langues officielles dans l'enseignement	23	22	(1)	(4)
Promotion des langues officielles	11	9	(2)	(22)
Groupes minoritaires de langue officielle	23	23	-	-
Total du Programme	57	54	(3)	(5)

Effectif constant au
30 septembre par
catégorie d'emploi
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Catégories d'emploi</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>
Direction	1	1
Sciences et professions	1	1
Administration et service extérieur	36	30
Soutien administratif	15	16
Total du Programme	53	48

Langues officielles (suite)

Dépenses en subventions et
contributions par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	<u>augm. (dim.)</u>	<u>%</u>
<u>Subventions</u>				
Promotion des langues officielles	1 473	1 470	(3)	-
Groupes minoritaires de langue officielle	<u>5 062</u>	<u>5 642</u>	<u>580</u>	12
Total des subventions	6 535	7 112	577	9
<u>Contributions</u>				
Langues officielles dans l'enseignement				
- Contributions aux provinces	171 228	175 990	4 762	3
- Paiements de rajustement	2 030	--	(2 030)	(100)
- Contributions aux territoires	<u>269</u>	<u>295</u>	<u>26</u>	10
Total	173 527	176 285	2 758	2
Perfectionnement linguistique	419	421	2	-
Promotion des langues officielles	500	474	(26)	5
Groupes minoritaires de langue officielle	<u>11 835</u>	<u>13 614</u>	<u>1 779</u>	15
Total des contribution	186 281	190 794	4 513	2
 Total des subventions et contributions	 <u>192 816</u>	 <u>197 906</u>	 <u>5 090</u>	 3

Aide à l'éducation

Dépenses de fonctionnement du
Programme par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. (dim.)	%
Aide à l'enseignement postsecondaire				
Coûts de personnel	81	-	(81)	(100)
Autres	<u>165</u>	<u>-</u>	<u>(165)</u>	(100)
Total	246	- *	(246)	(100)
Coordination				
Coûts de personnel	662	1 023	361	55
Transports et communications	219	226	7	3
Autres	<u>203</u>	<u>313</u>	<u>110</u>	55
Total	1 084	1 562	479	44
Prêts canadiens aux étudiants				
Coûts de personnel	1 435	1 482	47	3
Honoraires aux provinces	1 741	2 026	285	16
Fournitures et approvisionnementnements	128	112	(16)	(13)
Autres	<u>226</u>	<u>280</u>	<u>54</u>	24
Total	3 530	3 900	370	10
Total du Programme	<u>4 860</u>	<u>5 462</u>	<u>602</u>	12

* Les dépenses sont incluses dans l'activité de la Coordination.

Aide à l'éducation (suite)

Années-personnes utilisées
par activité
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> années-personnes		augm. (dim.)	%
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>		
Aide à l'enseignement postsecondaire	10	- *	(10)	(100)
Coordination	5	15	10	200
Prêts canadiens aux étudiants	63	63	-	
Total du Programme	78	78	-	-

* Les années-personnes utilisées sont incluses dans l'activité de la Coordination.

Effectif constant au
30 septembre par
catégorie d'emploi
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Catégories d'emploi</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>
Direction	1	2
Sciences et professions	2	3
Administration et service extérieur	21	24
Technique	1	2
Soutien administratif	49	46
Total du Programme	74	77

Aide à l'éducation (suite)

Dépenses en subventions et contributions par activité pour 1981-1982 et 1982-1983*

..... en milliers de dollars

Activité	1981-1982	1982-1983	augm. (dim.)	%
Coordination				
- Association des collèges communautaires du Canada	50*	400	350	700
- Association des études canadiennes	100*	110	10	10
- Programme d'études canadiennes	299	565	266	88
- Fondation d'études du Canada	300*	350	50	17
Subvention pour la Conférence des études canadiennes du Gouverneur général	-	250	250	100
Total	749	1 675	926	123
Aide à l'enseignement postsecondaire				
- Paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire faits au provinces - Loi de 1972	(48 835)	--	48 835	100
- Paiements pour l'enseignement postsecondaire faits aux provinces - Loi de 1977	1 677 304	1 532 390	(144 914)	(9)
Total	1 628 469	1 532 390	(96 079)	(6)
Prêts canadiens aux étudiants				
- Octroi de crédits pour les paiements d'intérêts, les obligations contractées et les paiements de remplacement aux provinces en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants	95 750	137 271	41 521	43
Total du Programme	1 724 968	1 671 336	(53 632)	(3)

* Sauf indication contraire, toutes les dépenses sont des contributions.

Traduction

Dépenses de fonctionnement du
Programme par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. (dim.)	<u>%</u>
Traduction				
Coûts de personnel	44 088	48 318	4 230	10
Marchés de traduction	7 844	8 980	1 136	14
Investissement	630	118	(512)	(81)
Autres	<u>1 049</u>	<u>1 170</u>	121	11
Total	53 611	58 586	4 975	9
Interprétation				
Coûts de personnel	4 336	4 927	591	14
Marchés d'interprétation	1 224	1 313	89	7
Autres	<u>188</u>	<u>178</u>	(10)	5
Total	5 748	6 418	670	12
Services linguistiques				
Coûts de personnel	7 590	7 998	408	5
Autres	<u>1 064</u>	<u>1 520</u>	456	43
Total	8 654	9 518	864	10
Services à la gestion				
Coûts de personnel	691	1 057	366	53
Transports et communications	784	927	143	18
Autres	<u>234</u>	<u>1 593</u>	1 359	581
Total	1 709	3 577	1 868	109
Total du Programme	69 722	78 099	8 377	12

Traduction (suite)

Années-personnes utilisées
par activité
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> années-personnes			<u>%</u>
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	<u>augm. (dim.)</u>	
Traduction	1 473	1 450	(23)	(2)
Interprétation	113	117	4	4
Services linguistiques	249	239	(10)	(4)
Services à la gestion	21	21	-	-
Total du Programme	1 856	1 827	(29)	(2)

Effectif constant au
30 septembre par
catégorie d'emploi
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Catégories d'emploi</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>
Direction	1	3
Sciences et professions	11	9
Administration et service extérieur	1 338	1 366
Technique	26	29
Soutien administratif	569	510
Exploitation	2	2
Total du Programme	1 947	1 919

Traduction (suite)

Dépenses en subventions et
contributions par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			<u>%</u>
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. <u>(dim.)</u>	
<u>Contributions</u>				
Services linguistiques				
- T.A.U.M. (Traduction automatique - Université de Montréal)	250	-	(250)	(100)
Total des contributions	250	-	(250)	(100)

Citoyenneté

Dépenses de fonctionnement du
Programme par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

..... en milliers de dollars

<u>Activité</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	<u>augm. (dim.)</u>	<u>%</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme				
Coûts de personnel	9 115	10 237	1 122	12
Services professionnels	135	298	163	120
Autres	<u>1 782</u>	<u>2 033</u>	<u>251</u>	14
Total	11 032	12 568	1 536	14
Participation des citoyens				
Coûts de personnel	973	1 362	389	39
Services professionnels	249	293	44	18
Autres	<u>246</u>	<u>399</u>	<u>153</u>	62
Total	1 468	2 054	586	40
Citoyens autochtones				
Coûts de personnel	720	856	136	19
Services professionnels	270	262	(8)	(3)
Autres	<u>98</u>	<u>93</u>	<u>(5)</u>	(5)
Total	1 088	1 211	123	11
Multiculturalisme				
Coûts de personnel	1 293	1 827	534	41
Services professionnels	1 733	1 539	(194)	(12)
Autres	<u>2 764</u>	<u>1 837</u>	<u>(927)</u>	(34)
Total	5 790	5 203	(587)	(10)
Coordination et opérations régionales				
Coûts de personnel	6 754	7 798	1 044	15
Services professionnels	921	1 044	123	13
Autres	<u>1 413</u>	<u>1 623</u>	<u>210</u>	15
Total	9 088	10 465	1 377	15
Total du Programme	<u>28 466</u>	<u>31 501</u>	<u>3 035</u>	11

Citoyenneté (suite)

Années-personnes utilisées
par activité
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> années-personnes			<u>%</u>
	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	augm. (dim.)	
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	375	391	16	4
Participation des citoyens	33	40	7	19
Citoyens autochtones	22	25	3	14
Multiculturalisme	38	40	2	5
Coordination et opérations régionales	202	222	20	10
Total du Programme	670	718	48	7

Effectif constant au
30 septembre par
catégorie d'emploi
pour 1981-1982 et 1982-1983

<u>Catégories d'emploi</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>
Direction	7	9
Sciences et professions	7	3
Administration et service extérieur	373	282
Technique	3	4
Soutien administratif	277	334
Total du Programme	667	632

Citoyenneté (suite)

Dépenses en subventions et
contributions par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

..... en milliers de dollars

<u>Activité</u>	<u>1981-1982</u>	<u>1982-1983</u>	<u>augm. (dim.)</u>	<u>%</u>
<u>Subventions</u>				
Participation des citoyens				
- Soutien aux organismes volontaires	1 072	2 086	1 014	95
- Promotion de la femme	2 843	2 742	(101)	(4)
- Droits de la personne	353	386	33	9
- Participation jeunesse	<u>7 790</u>	<u>8 752</u>	<u>962</u>	12
Total	12 058	13 966	1 908	16
Citoyens autochtones				
- Financement de base (journaux)	325	310	(15)	(5)
- Centres d'accueil - nouveaux	-	-	-	-
- Centres d'accueil - financement de base	271	284	13	5
- Communications autochtones	2 643	-	(2 643)	(100)
- Femmes autochtones	897	887	(10)	(1)
- Développement culturel et social des autochtones	981	1 129	148	15
- Centres satellites	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	-
Total	5 117	2 610	(2 507)	(49)
Multiculturalisme	<u>5 877</u>	<u>5 832</u>	<u>(45)</u>	(1)
Total des subventions	23 052	22 408	(644)	(3)

Citoyenneté (suite)

Dépenses en subventions et contributions par activité pour
1981-1982 et 1982-1983

<u>Activité</u> en milliers de dollars			%
	1981-1982	1982-1983	augm. (dim.)	
<u>Contributions</u>				
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme				
- Enseignement des langues aux immigrants	3 857	7 054	3 197	121
- Manuels de langue	326	696	370	114
Total	4 183	7 750	3 567	85
Participation des citoyens				
- Soutien aux organismes bénévoles	489	702	213	44
- Promotion de la femme	351	535	184	53
- Droits de la personne	179	198	19	11
- Participation jeunesse	4 681	5 414	733	16
- Katimavik (OPCAN)	12 054	19 900	7 846	65
- Été Canada	1 729	838	(891)	52
Total	19 483	27 587	8 104	42
Citoyens autochtones				
- Financement de base	11 205	12 666	1 461	13
- Centres d'accueil - capital	1 343	787	(556)	(41)
- Centres d'accueil - nouveaux	207	303	96	46
- Centres d'accueil - financement de base	7 465	8 539	1 074	14
- Révision de la Loi sur les Indiens	-	250	250	100
- Centres satellites	138	155	17	13
- Femmes autochtones	137	236	99	71
- Communications autochtones	-	2 960	2 960	100
- Révision de la Constitution	1 360	2 810	1 450	106
Total	21 855	28 706	6 851	32
Multiculturalisme	2 408	3 332	924	38
Total des contributions	47 929	67 375	19 446	41
Total des subventions et contributions	70 981	89 783	18 802	27